

Amélioration et extension du
réseau d'alimentation en
eau potable.

Le Conseil municipal,

Vu les délibérations antérieures relatives à l'amélioration et à l'extension du réseau d'alimentation en eau potable de la Commune,

Vu le projet établi sous le contrôle des services du Génie rural par l'Agence de Nancy du Bureau d'Études pour le Génie Civil et l'équipement industriel, 37, Avenue Anatole France à Nancy,

projet dont le montant est évalué à 348.725 NF;

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, décide:

- de donner son acceptation au projet établi sous le contrôle des Services du Génie Rural pour l'amélioration et l'extension du réseau d'alimentation en eau potable de la Commune et dont le montant est évalué à 348.725 NF;

- de solliciter pour sa réalisation, une subvention aussi élevée que possible des pouvoirs publics;

- de s'engager à créer les ressources nécessaires pour le financement des dépenses restant à la charge de la Commune et d'inscrire annuellement au budget communal des crédits suffisants pour le maintien des ouvrages et installations en bon état d'entretien et de fonctionnement.

- de demander à Monsieur le Préfet de Meurthe et Moselle de bien vouloir prescrire l'enquête en vue de la déclaration d'utilité publique des travaux et de la dérivation des eaux et s'engager à indemniser les intéressés et les ayants droit de tous les dommages qu'ils pourraient subir leur avoir été causés soit par l'exécution des travaux que par la dérivation des eaux.